



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Charleville-Mézières, le 12 avril 2021

## **POINT DE SITUATION N° 281**

### **Mesures de lutte contre le coronavirus**

Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet des Ardennes, vous informe des mesures et informations actualisées (\*en bleu les nouveautés par rapport au point de situation précédent).

#### **Bilan épidémiologique dans les Ardennes – COVID-19**

##### **Point de situation au 12 avril 2021 :**

Nouveaux cas confirmés COVID : 771 (**sur 7 jours glissants**)

Personnes hospitalisées en service de réanimation : 11 (- 2)

Personnes hospitalisées (médecine infectieuse et soins de suite et de réadaptation) : 62 (- 11)

322 décès à l'hôpital (+ 3)

142 décès en EHPAD (-)

#### **Indicateurs COVID-19 dans les Ardennes**

**Taux d'incidence (1) : 290,4** (299 le 9 avril)

**Taux de positivité (2) : 7,8%** (7,4 % le 9 avril)

(1) Le taux d'incidence pour 100 000 habitants **sur 7 jours glissants** correspond au nombre total de nouveaux cas dans l'intervalle de temps [J-9 ; J-3] pour 100 000 habitants.

L'indicateur est vert si <10, orange si compris entre 10 et 50, rouge >50.

(2) Le taux de positivité sur 7 jours glissants correspond à la part de tests positifs obtenus sur le nombre total de tests réalisés.

L'indicateur est vert si <5 %, orange si compris entre 5 et 10 %, rouge >10 %.

**Situation sanitaire nationale et nouvelles mesures annoncées par le Président de la République le 31 mars.**

- **Les mesures de freinage de l'épidémie qui s'appliquaient dans 19 départements ont été étendues à l'ensemble du territoire métropolitain à compter du 3 avril et pour 4 semaines.**
- **Le couvre feu est fixé à 19h sur tout le territoire métropolitain.**

Par ailleurs, le préfet des Ardennes a signé le 30 octobre dernier un arrêté précisant un certain nombre de mesures complémentaires, relatives en particulier à l'obligation du port du masque. Cet arrêté reste applicable.

**La durée d'isolement est allongée de 7 à 10 jours pour les personnes testées positives à la Covid-19. Elle reste à 7 jours pour les cas contact.**

### Les centres de vaccination dans le département des Ardennes

Nom du centre	Adresse du centre
Centre de vaccination MSP Asfeld	2 rue du Dr Landes 08190 ASFELD
Centre de vaccination Aubrives Salle polyvalente	Rue Francis Poulenc 08320 AUBRIVES
Centre de vaccination Bogny sur Meuse	Salle Danton place Danton 08120 BOGNY SUR MEUSE
Centre de vaccination MSP Buzancy	2 rue nouvelle 08240 BUZANCY
Centre de vaccination MSP Carignan	23 Avenue de Blagny 08110 CARIGNAN
Centre de vaccination de Charleville-Mézières	Parc des Expositions rue de la vieille meuse 08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Centre de vaccination Chaumont-Porcien	2 place de la mairie 08220 CHAUMONT-PORCIEN
MSP Douzy *	
Centre vaccination CHInA site Fumay	30 place du Baty 08170 FUMAY
Centre de vaccination Givet Salle base nautique	Rue Berthelot 08600 GIVET
Centre de vaccination MSP Mouzon	6 rue Jean Claude Stoltz 08210 MOUZON
Salle des fêtes Roger Maillard Nouzonville *	21 place Gambetta 08700 NOUZONVILLE
Centre de vaccination Poix-Terron	5 route de Montigny 08430 POIX-TERRON
Centre de vaccination MSP Raucourt-et-Flaba	3 bis du pavé 08450 RAUCOURT-ET-FLABA
Centre de vaccination GHSA Site Rethel	1 place Hourtoule 08300 RETHEL
Centre de vaccination de Revin	46 avenue Jean-Baptiste Clément 08500 REVIN
Centre de vaccination de Rocroi	Rue de Nevers 08230 ROCROI
Centre vaccination CHInA site Sedan	COSEC Rue ancienne porte de Balan 08200 SEDAN
MSP St-Germainmont *	3 rue Brennius Delaitre 08190 SAINT-GERMAINMONT
Centre de vaccination MSP Signy l'Abbaye	48 rue de Rethel 08460 SIGNY L'ABBAYE
Centre de vaccination MSP Signy-le-Petit	1 rue Nicolas de Rumigny 08380 SIGNY LE PETIT
Centre de vaccination COSEC Roger Marche	Route Nationale 08000 VILLERS SEMEUSE
Centre de vaccination GHSA site Vouziers	12 rue Henrionnet 08400 VOUZIERES
Salle Bérégovoy	13 avenue Jean Jaurès 08330 VRIGNE AUX BOIS

\* Ces centres ouvriront ultérieurement.

**49 013 personnes ont reçu la 1ère injection du vaccin au 11 avril 2021, soit une couverture vaccinale de 18,5 %.**